

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 septembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DAC 46 Subvention et avenant à convention avec l'association Centre National des Dramaturgies Contemporaines - Théâtre Ouvert (18^e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention du 24 décembre 2010 relative à l'attribution d'un acompte de 59.100 euros au titre de 2011 approuvé par délibération des 13, 14 et 15 décembre 2010 ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association Centre National des Dramaturgies Contemporaines - Théâtre Ouvert 4bis Cité Véron 75018 Paris, un avenant à la convention du 24 décembre 2010 relative à une subvention de fonctionnement ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement en date du 19 septembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9^e Commission,

Délibère :

Article 1 La subvention attribuée à l'association Centre National des Dramaturgies Contemporaines - Théâtre Ouvert, 4 bis cité Véron (18^e), au titre de l'année 2011 est portée de 59.100 euros à 140.000 euros, dont 20.000 euros pour les 40 ans du Théâtre Ouvert à Avignon et à Paris. Tiers D02660 ; SIMPA 31301 ; dossier 2011_05232.

Article 2 La dépense correspondante, soit 80.900 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

Article 3 M. le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant dont le texte est joint à la présente délibération.